

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble de logements et activités sur la rue du 1er mars 1943 à Villeurbanne (69).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Alliade Habitat / Vinci Immobilier Rhône Alpes Auvergne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Elodie AUCOURT PIGNEAU / Stephane REYMOND

RCS / SIRET

9 | 6 | 0 | 5 | 0 | 6 | 1 | 5 | 2 | 0 | 0 | 2 | 7 | 6

Forme juridique

SA d'HLM (Alliade Habitat)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 sous-catégorie a	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (SDP) au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

9 826 m² de surface de tènement, avec 12 650 m² de surface de plancher répartis en 3 tours, 5 427 m² d'activités et de bureaux.

- Les 3 tours en R+11, identiques, sont organisées comme suit:

· 1 tour indépendante pour les logements sociaux (ALH) de 4150 m² : 3800 m² PLUS/PLAI/PLS et 350 m² de logements en accession sociale ;

· 1 tour logement libre (VIRAA) : 4250 m² ;

· 1 tour (VIRAA) de logement libre (SDP de 3335 m²) + 915 m² accession social

Un niveau de stationnement de sous-sol (superficie) sera également construit.

- Les 5 427 m² de bureaux et locaux d'activité seront organisés comme suit: 3 600m² de bureaux en R+5, 1200 m² de locaux d'activité mixte, 600 m² de bureau en R+1.

2 parkings seront créés avec 216 places : parking logements (163 places dont 37 places pour le bâtiment A), parking de bureau et locaux d'activité (53 places). Aucun parking ne sera réalisé sur un niveau de sous-sol.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à démolir l'entrepôt existant et ses bâtiments associés (ancienne société de miroiterie) pour implanter un projet immobilier (logements, bureaux et locaux d'activité).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

ALH et VIRAA vont déposer un permis d'aménager en co-titularité.

VIRAA va déposer 2 permis de construire et ALH (Alliade Habitat) va déposer 1 permis de construire courant janvier 2020 comme suit :

1 permis de construire au nom d'Alliade Habitat pour le bâtiment A (logements - la tour au nord ouest)

1 permis de construire au nom de VIRAA pour les bâtiments B et C (logements - tour du milieu + tour du nord est)

1 permis de construire au nom de VIRAA pour les bureaux / locaux d'activité

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant:

Programme logements - Parcelle 141-142-47

OS Travaux : 01/01/2021

Livraison : 31/07/2023 - 31 mois de travaux

Programme bureaux - Parcelle 48

OS Travaux : 01/01/2023 - 18 mois de travaux

Livraison : 30/06/2024

La durée de l'ensemble des travaux sera de 42 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet immobilier sera la propriété d'"Alliade Habitat" et de "Vinci Immobilier", et il sera entretenu par ses propriétaires. Des lots (logements) seront cédés dans le cadre de ventes en VEFA.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet de 3 demandes de permis de construire comprenant les pièces d'une demande de permis de démolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface de plancher des bâtiments A, B et C :	12 650 m ²
- Surface de plancher des activités autres :	5 427 m ²
- Surface totale tènement :	9 826 m ²
- Surface imperméabilisée :	1 896 m ²
- Surface des espaces verts en pleine terre :	1 435 m ²
- Surface des espaces verts en sous-sol :	2 152 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du 1er mars 1943
69100 VILLEURBANNE

Parcelles cadastrées n°47, 48, 141,
142 section BR

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 45' 42" N Lat. 4 ° 53' 23" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve à 2,7 km de la ZNIEFF de type I n°820031395 de la "Prairie de le Feyssine », et à 2,8 km de la ZNIEFF de type II n°820004939 de l'"Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses lones et ses brotteaux à l'amont de Lyon".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première zone couverte par un arrêté" de protection de biotope se situe à environ 2,8 km au nord-ouest du site. Il s'agit de la zone "Iles de Crépieux Charmy", zone n° FR3800687.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) de l'Etat dans la métropole de Lyon et le département du Rhône (2015-2018), approuvé par arrêté préfectoral le 03/11/2015. Le niveau sonore du bruit routier (indicateur Lden) au droit du site est évalué entre 45 et 60 dB(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 sites classés monuments historiques sont présents sur la commune de Villeurbanne: - La "Villa Lafont", inscrite par arrêté du 29/04/1991, situé à 1,3 km à l'ouest du site ; - L'hôtel de ville de Villeurbanne, inscrit par arrêté du 29/04/1991, situé à 0,5 km au nord-ouest du site.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide présente sur le site : "milieux potentiellement humides en France" (source : www.zones-humides.org), mais en attente d'une expertise terrain
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeurbanne est concernée par deux PPRN: - Le PPRI du Grand Lyon-Rhône Saône, approuvé le 02/03/2009, sous la référence 69DDT20080006 ; Le site est situé dans le zonage "remontée potentielle de nappe et réseau" - Le PSS de la commune de Villeurbanne, approuvé le 16/08/1972, sous la référence 69DDT20080006. La commune de Villeurbanne n'est concernée par aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 sites BASIAS sont référencés au droit du site : - parcelle 141 : Site RHA6900186 - Sté Plianfer, manufacture d'articles de camping ; - parcelle 47 : Site RHA6901389 - Cie minières des Montmins, activité de métallurgie ; - parcelle 48 : Site RHA6907199 - Ets TSM, traitement de surface des métaux. L'étude de pollution effectuée sur les parcelles 47 et 48 met en évidence la présence de sources de pollution en trichloroéthylène et en métaux et en hydrocarbures. Une ATTES sera réalisée et jointe au dépôt de permis de construire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villeurbanne se situe à environ 1,2 km de la zone de répartition des eaux n° 40 (eaux souterraines).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à un peu plus de 2,9 km au nord du site. Il s'agit des pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage, référencé : FR8201785, directive habitats.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera effectué.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales prévoit une infiltration à la parcelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements en pleine masse sont prévus. Un excédent d'environ 18 500 m3 de matériaux sera évacué.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas de stockage/remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dérangement temporaire de la faune en phase travaux par le bruit et les mouvements. Le site étant déjà artificialisé, le nouveau projet aura peu d'impact sur la biodiversité existante. Le projet prévoit par ailleurs la création de coulisses végétales, d'îlots du parc habité, de bocages, de jardins.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'effluents et gèrera les eaux à la parcelle. Aucun effluent venant du site n'est susceptible d'impacter la zone Natura 2000 la plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF (type II) la plus proche est située à environ 2,4 km au nord du site. Elle est située suffisamment loin pour que le dérangement engendré par le projet ne puisse les impacter. De plus, aucun effluent ne sera engendré par le site. Nuisances sonores : Le site est situé au sein d'une métropole, et est bordé à l'ouest par la rue du 1er mars 1943. Les émissions sonores du trafic générées seront masquées par le bruit environnant et le trafic environnant. Des mesures seront prises pour limiter les nuisances au voisinage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va recréer des espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation nucléaire n'est présente dans un rayon de 10km de la commune de Villeurbanne. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est recensée dans la commune de Villeurbanne. Le projet n'est concerné par aucun PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, situé sur la commune de Villeurbanne, est concernée par des risques d'inondations. - Exposition au risque sismique: faible ; - Risque lié au retrait et gonflement des argiles: faible ; - Risque de remontée de nappe dans les sédiments : nul ; - Risque potentiel Radon : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site est répertorié dans la base de données BASIAS. L'étude de pollution (2019) effectuée sur les parcelles 47 et 48 met en évidence la présence de deux sources de pollution en trichloroéthylène et en métaux, significatives d'un risque sanitaire et/ou environnemental dans le milieu sol. De fortes anomalies en métaux et en hydrocarbures au droit d'un troisième sondage ont été révélées. Il peut par conséquent y avoir des risques sanitaires, par l'inhalation de ces produits chimiques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des parkings étant prévus au projet, du trafic routier supplémentaire est attendu. Le projet prévoit l'élargissement de la voie située sur la rue du 1er mars. Le projet s'insère dans un tissu urbain dense, prévu à l'urbanisation au PLU.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des bruits seront engendrés lors de la phase de travaux mais cela reste temporaire. Des mesures seront prises pour limiter les nuisances au voisinage. Des bruits peuvent également être liés au trafic routier des résidents. Le projet sera de l'habitat et bureaux, peu générateur de bruit, excepté trafic routier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, au vu de l'état de pollution des sols, les terrassements peuvent être sources d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des lampadaires seront installés dans l'enceinte du projet. Au vu de l'emplacement du projet dans la commune de Villeurbanne, les émissions lumineuses apportées par le projet peuvent être considérées comme étant très faibles.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux pluviales prévoit la mise en place de noues tranchées infiltrantes, d'un volume de 276 m3. Il y n'y aura pas de rejet au réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les sanitaires des bâtiments seront raccordées au réseau d'eaux usées de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux engendre la production de déchets, notamment des terres excavées polluées. Il est à noter que certaines ne sont pas acceptées en ISDI. Tous les déchets engendrés par le chantier de construction seront gérés par la maîtrise d'ouvrage. Le projet n'engendrera pas de déchets en phase d'exploitation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étant anciennement un site industriel, le projet de construction de logements/bureaux engendre une modification de l'usage du sol. Néanmoins, d'après le PLU Grand-Lyon, le site d'étude est situé en zone URc2, qui est une zone d'immeubles collectifs "en plots". Il est de plus situé en zone à mixité fonctionnelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une ATTES sera produite et jointe au dépôt du permis de construire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet de construction peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet se situe en zone anthropisée au sein de parcelles ayant un faible intérêt écologique. Des espaces verts seront créés. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les milieux naturel et physique. Les aléas et risques naturels sont faibles et seront maîtrisés par les dispositions constructives prévues. Aucun impact n'est à prévoir sur le patrimoine architectural et paysager. L'incidence sur les eaux pluviales sera prise en compte et des ouvrages sont prévus. Les impacts du projet dans son ensemble sont donc faibles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7a : Etude de gestion des eaux pluviales : Prédimensionnement de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales, Equaterre, 15/11/2019 ; Annexe 7b : Evaluation environnementale complémentaire des sols (DIAG), DEKRA n°53100386 du 18/11/2019 - Evaluation environnementale des sols (EVAL 1 & 2), DEKRA n°52337174 du 09/06/2017 - Evaluation complémentaire des sols (EVAL 3), DEKRA n°52466601 du 29/09/2019 ; Annexe 7c : Zonage du PPRI du Grand-Lyon Rhône-Saône secteur Lyon/Villeurbanne ; Annexe 7d : Analyse paysagère, O Whorkshop Architectes, 11/07/2019 ; Annexe 7e : Analyse Environnementale de Site, APAVE, 12/2019.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à


LYON

le,

13 JAN. 2020

Signature

VINCI IMMOBILIER RHONE ALPES AUVERGNE
insérer une signature en cliquant ici
SNC au capital de 10 000 €
RCS Nanterre 830 853 628
C/O VINCI IMMOBILIER PROMOTION
19 quai Perrache - CS 50145
69286 LYON CEDEX 02

Alliade Habitat 
Groupe Action Logement
173 avenue Jean Jaurès
69364 LYON Cedex 07

VINCI IMMOBILIER RHONE ALPES AUVERGNE
SNC au capital de 10 000 €
RCS Nanterre 830 853 628
C/O VINCI IMMOBILIER PROMOTION
19 quai Perrache - CS 50145
69286 LYON CEDEX 02